



CAISSE DES ECOLES

Accusé de réception en préfecture
091-269101531-20240405-CE-DEL-2024-07-DE
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 5 AVRIL 2024
CE-DEL-2024-07

OBJET : Approbation du compte administratif 2023.

L'an deux mille vingt quatre, le 5 Avril, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison de l'Enseignement, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Sabah AÏD, Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Françoise PYBOT (partie à 17h25), Mme Mariam SY, Mme Christine BALEMBOIS (représentante de l'Education Nationale), Mr Joël NOLLEAU, Mme Elodie SORTON, Mme Emilie ANDRE.

Etait absent représenté : Mr Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU,

Etait absente excusée: Mme Inès BERMUDEZ,

Etaient absents : Mme Paola LEROY, Mme Fatos KEBELI, Mme Khadija ET-TAÏB, Mr Fouad EL M'KHANTER.

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1er avril 2019,

CONSIDERANT que le compte administratif 2023 du budget de la Caisse des Ecoles, établi conformément à l'instruction comptable M14, est conforme au compte de gestion du receveur municipal.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées.....	5 885,60 €
Recettes réalisées.....	30 097,85 €
Excédent antérieur reporté.....	87 965,43 €
Solde d'exécution.....	<u>112 177,68 €</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	560 575,35 €
Recettes.....	528 998,76 €
Excédent antérieur reporté.....	104 693,82 €
Excédent de clôture.....	<u>73 117,23 €</u>

CONSIDERANT que le Président de la Caisse des Ecoles a normalement administré pendant l'exercice 2023 les finances de la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré,

Avec 8 voix pour et 1 contre (Mme Elodie SORTON),

Approuve le compte administratif 2023,

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.


Marie-Claude GIRARDEAU
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication

19/04/2024.










IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES :
 Pour : 8
 Contre : 1
 Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2024

Présenté par (1) Marie-Claude GIRARDEAU.
 A Etampes, le 05/04/2024
 Marie-Claude GIRARDEAU

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Etampes.
 A Etampes, le 05/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ANDRE Emilie	
AÏD Sabah	
BERMUDEZ Inès	
DERHORE Catherine <i>(représentée par Mme BALENBOIS Christine)</i>	
EL M'KHANTER Fouad	
ET-TAÏB Khadija	
GIRARDEAU Marie-Claude	
KEBELI Fatos	
LEROY Paola	
MARLIN Franck	
NOLLEAU Joël	
PABOUDJIAN Nathalie	
PYBOT Françoise	
SORTON Elodie	
SY Mairam	

Certifié exécutoire par (1) Marie-Claude GIRARDEAU, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

19/04/2024.

A Etampes, le

5 Avril 2024

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante de la Caisse des Ecoles.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

